

10. Combien de saisies la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle effectuées en rapport avec les prêts hypothécaires assurés?

11. Par suite de ces saisies, quelles ont été les pertes globales à l'égard a) des propriétaires-occupants, b) des logements à louer?

Réponse de l'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):

1. Depuis son institution, la Société centrale d'hypothèques et de logement a emprunté les sommes suivantes du gouvernement du Canada du 1^{er} janvier 1946 au 30 novembre 1957, en vertu de crédits statutaires ou de crédits spéciaux votés par le Parlement:

Aux fins de prêts en vertu des lois sur le logement, article 22, loi sur la SCHL	\$431,000,000.00
Pour la construction d'entreprises fédérales-provinciales d'aménagement de terrains et de logements, en vertu de l'article 36 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation	46,500,000.00
Pour la construction d'entreprises de logement pour les anciens combattants et autres, en vertu de l'article 37 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation	175,000,000.00
Total	\$652,500,000.00

2. La société a remboursé \$94,905,517.43 sur ces sommes. Le solde non remboursé est garanti par des obligations de la Société centrale d'hypothèques et de logement à diverses échéances.

3. Les sommes suivantes de principal et d'intérêt ont été remises au Receveur général du Canada.

	Principal	Intérêt
Article 22	\$15,000,000.00	\$69,036,019.33
Article 36	5,728,698.83	3,969,210.62
Article 37	74,176,818.60	18,291,962.17
	<u>\$94,905,517.43</u>	<u>\$91,297,192.12</u>

4. Les frais d'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement, du 1^{er} janvier 1946 au 31 octobre 1947, se sont élevés à

\$62,529,928.60

5. Les primes d'assurance sur les prêts ne servent pas à acquitter les frais de fonctionnement. Ces primes sont payées à la caisse d'assurance des hypothèques conformément à l'article 10 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation.

6. a) Prêts hypothécaires approuvés en vertu des lois sur le logement,—du 1^{er} janvier 1946 au 30 septembre 1957.

	Prêts	Unités	Montant
Terre-Neuve	1,055	1,087	\$ 10,532,318
Île-du-Prince-Édouard ..	195	228	1,658,901
Nouvelle-Écosse	4,210	5,630	42,110,262
Nouveau-Brunswick	3,188	3,625	28,051,170
Québec	52,141	86,031	622,852,749
Ontario	152,523	182,965	1,542,621,881
Manitoba ...	18,088	21,060	156,535,010
Saskatchewan ...	6,993	8,941	73,220,730
Alberta	38,125	44,138	344,034,369
C.-B.	28,958	33,956	263,145,552
T. du N.-O. ...	9	9	69,000
Yukon	3	3	28,000
Total	305,488	387,673	\$3,084,859,942

On ne dispose que de chiffres régionaux pour les prêts hypothécaires approuvés durant la période du 1^{er} octobre au 15 novembre 1957:

	Prêts	Unités	Montant
Région de l'Atlantique	267	322	\$ 2,982,735.
Région de Québec	1,859	2,553	24,895,549.
Région de l'Ontario	6,372	7,659	78,192,905.
Région des provinces des Prairies	2,246	2,488	24,558,170.
Région de la Colombie-Britannique	736	936	9,217,482.
Total	11,480	13,958	\$139,846,841.

b) Prêts hypothécaires approuvés en vertu des lois sur le logement—du 1^{er} janvier 1946 au 15 novembre 1957.

	Prêts	Unités	Montant
Vancouver ..	20,303	23,796	\$ 180,730,507.
Calgary	15,285	16,994	136,904,191.
Edmonton ...	18,488	22,479	175,113,629.
Regina	3,134	3,941	32,938,061.
Winnipeg	17,300	20,294	151,558,451.
Toronto	56,525	75,513	659,739,127.
Montréal	35,837	65,986	466,087,590.
Ottawa	11,836	17,351	149,096,884.
Total	178,708	246,354	\$1,952,168,440.

7. Aucune disposition statutaire de portée générale ne pourvoit à des subventions directes aux municipalités à des fins de logement. Cependant, les subventions suivantes ont été versées dans des domaines connexes: